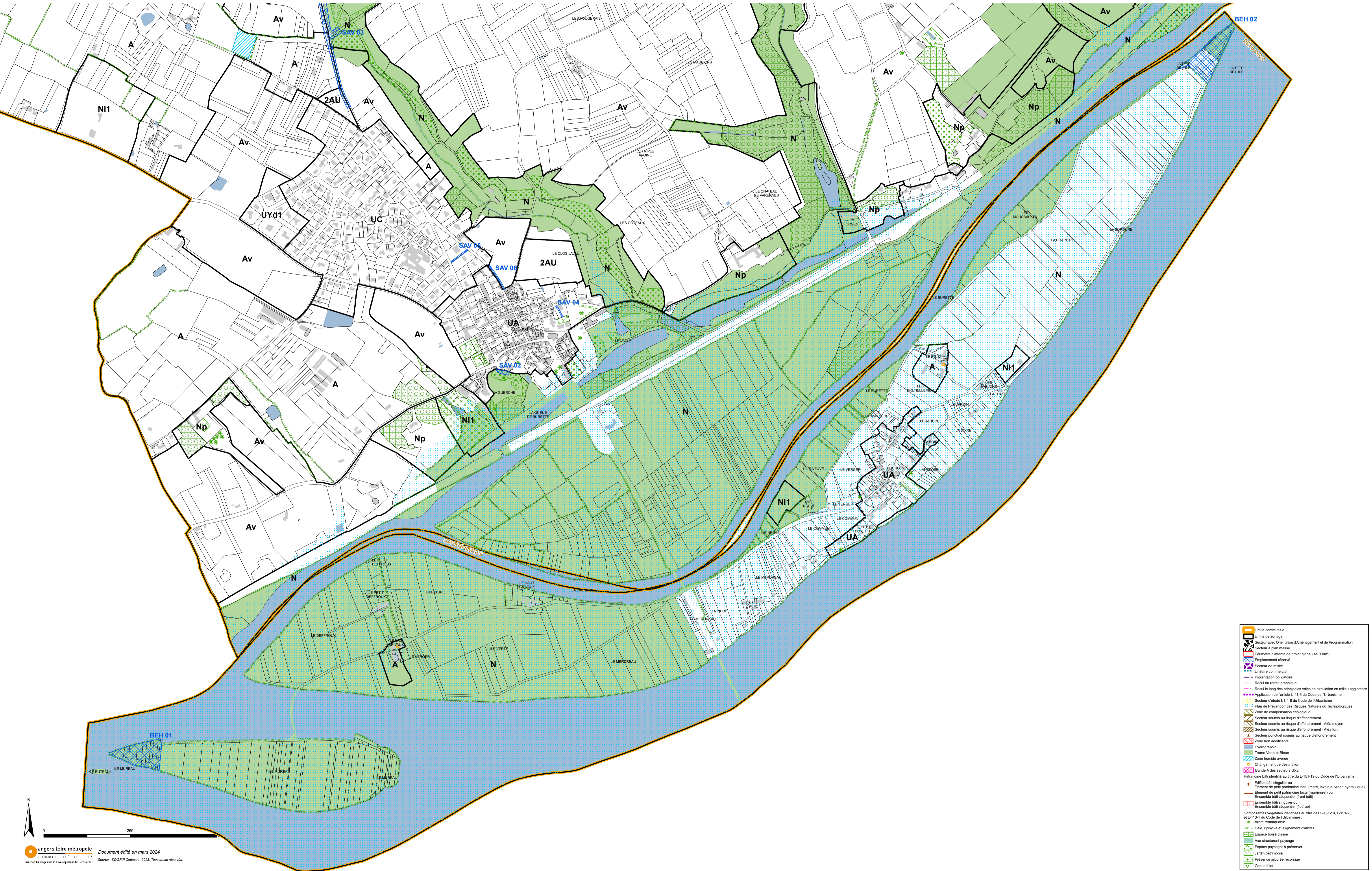
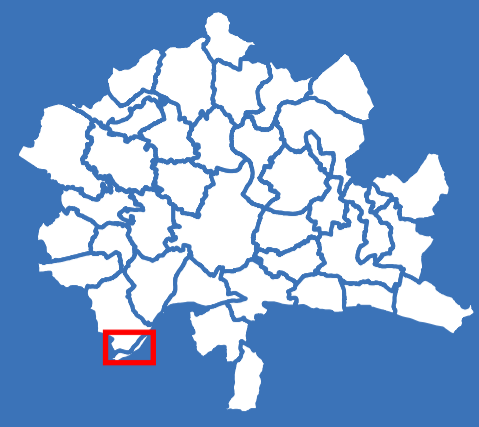




# BÉHUARD



	Limite communale
	Limite de zonage
	Secteur avec Orientation d'Aménagement et de Programmation
	Secteur à plan masse
	Périmètre d'attente de projet global (seuil 0m²)
	Emplacement réservé
	Secteur de mixité
	Linéaire commercial
	Implantation obligatoire
	Recul ou retrait graphique
	Recul le long des principales voies de circulation en milieu aggloméré
	Application de l'article L.111-6 du Code de l'urbanisme
	Secteur d'étude L.111-6 du Code de l'urbanisme
	Plan de Prévention des Risques Naturels ou Technologiques
	Zone de compensation écologique
	Secteur soumis au risque d'effondrement
	Secteur soumis au risque d'effondrement - Aléa moyen
	Secteur soumis au risque d'effondrement - Aléa fort
	Secteur ponctuel soumis au risque d'effondrement
	Zone non aedificandi
	Hydrographie
	Trame Verte et Bleue
	Zone humide avérée
	Changement de destination
	Bande A des secteurs UxA
	Patrimoine bâti identifié au titre de L.151-19 du Code de l'urbanisme :
	Édifice bâti singulier ou
	Élément de petit patrimoine local (mare, lavoir, ouvrage hydraulique)
	Élément de petit patrimoine local (murmure) ou
	Ensemble bâti séquentiel (front bâti)
	Ensemble bâti singulier ou
	Ensemble bâti séquentiel (Bâtisse)
	Composantes végétales identifiées au titre des L.151-19, L.151-23 et L.113-1 du Code de l'urbanisme :
	Arbre remarquable
	Haut, typique et alignement d'arbres
	Espace boisé classé
	Axe structurant paysagé
	Espace paysager à préserver
	Jardin patrimonial
	Présence arborée reconnue
	Coeur d'îlot

